

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 juin 2020

---

**ZÉRO CHARGE JEUNES MOINS DE 25 ANS - (N° 2989)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 7

présenté par  
M. Zumkeller

-----

**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 1, après la première occurrence de l'année :

« 2020 »,

insérer les mots :

« dans les entreprises de moins de onze salariés ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à restreindre le bénéfice d'une exonération de cotisations patronales aux toutes petites entreprises.